



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 26 septembre 2024

**Objet : Prêt de divers documents par le service du patrimoine de la ville de Bastia (Bibliothèque d'étude et de recherche Tommaso Prelà) au Musée de la Corse pour l'exposition temporaire « Femin'isula » qui aura lieu de mars à décembre 2025**

**Date de la convocation : 20 septembre 2024**

**Date d'affichage de la convocation : 20 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de septembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 30**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Monsieur DE ZERBI Lisandru ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame PIPERI Linda à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur LUCCIONI Don Petru à Madame ORSINI SAULI Laura ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;  
Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur FABIANI François ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;  
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 24 septembre 2024 ;

**Considérant** l'organisation de l'exposition «Femin'isula» de mars à décembre 2025 au musée de la Corse ;

**Considérant** que dans le cadre de cette exposition temporaire, le Musée de la Corse sollicite auprès de la Bibliothèque d'étude et de recherche Tommaso Prelà le prêt de divers documents ;

**Considérant** que le musée de la Corse sollicite également auprès du service Patrimoine le prêt de divers objets ;

**Considérant** que l'établissement demandeur prendra à sa charge tous les frais de transport et d'assurance nécessaires ;

**Considérant** que cette institution s'engage à apporter les conditions de conservation et de sécurité adaptées à la conservation préventive des œuvres ;

**Considérant** que ce prêt permet aussi au service du patrimoine d'accomplir l'une de ses missions en matière de sensibilisation au patrimoine, notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe Peretti,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,  
A l'unanimité*

#### **Article 1 :**

- **Approuve** le prêt de la Bibliothèque d'étude et de recherche Tommaso Prelà de documents suivants :
  - Essai sur l'éducation physique et morale des filles - Antoine Piccioni
  - Registre de prêts d'ouvrages, juillet 1893
  - Route de Bastia à Ajaccio- Bergère corse près de Ponte Nuovo (gravure)
  - Sampiero reproche à sa femme sa trahison (gravure)

#### **Article 2 :**

- **Approuve** le prêt du service Patrimoine des objets suivants :
  - Robe à la française – XVIIIe siècle – collection Caraffa
  - Robe à l'anglaise - XVIIIe siècle – collection Caraffa
  - Jupon et panier adaptés

#### **Article 3 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante avec le Musée de la Corse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 03/10/2024

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*

2024/SEP/02/12